



Licence Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique. 2011, Université Aix-Marseille 1. hceres-02036636

HAL Id: hceres-02036636

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036636>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence – Aix-Marseille 1

Demande n° S3LI120003710

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Musique

Présentation de la mention

Le département de Musique et Sciences de la Musique de l'Université de Provence - Aix Marseille 1 a été fondé en 1970. Il propose sur le site d'Aix-Schuman des formations diversifiées (de la licence au doctorat) et collabore avec de nombreuses entreprises du spectacle vivant : centres de création, de diffusion de la musique, etc. La mention de licence Musique conduit (après poursuites d'études presque systématiques) aux métiers de l'enseignement, de la pratique instrumentale et du spectacle vivant, de la production et de la diffusion musicales (industrie du disque) et de la recherche en musicologie.

La formation réussit à allier théorie (musicologie, sciences humaines) et pratique (pratiques collectives sous la forme d'ateliers de création et d'interprétation).

Les étudiants suivent un tronc commun en L1 et L2 et choisissent en L3 un des quatre parcours suivants :

- Métiers de l'enseignement de la musique.
- Musicologie et sciences humaines.
- Action et productions musicales.
- Musicien(ne) interprète.

Chacun de ces parcours est en relation (pédagogique et préprofessionnelle) avec des structures de diffusion et de création régionales. Le parcours Musicien(ne) interprète est créé dans le cadre des collaborations obligatoires que les conservatoires supérieurs doivent mettre en place, afin de pouvoir délivrer le DNSPM (Diplôme national supérieur professionnel de musicien).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	89
Nombre d'inscrits en L2	26
Nombre d'inscrits en L3	41
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	40 à 60 %
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	90 %
% d'insertion professionnelle	NR



Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

Cette mention est assez particulière dans le sens où l'inscription n'est pas assortie d'une sélection, mais est destinée en priorité à des étudiants musiciens qui ont déjà acquis les bases essentielles du langage musical. Les mesures prises dans le cadre du projet Hirsch « orientation active renforcée », et présentées dans le dossier, doivent permettre aux lycéens d'être informés de ces conditions.

Les objectifs en termes de connaissances (histoire de la musique, techniques, esthétique, sciences du langage musical, sciences humaines) et de compétences (pouvoir rédiger un rapport, être capable de porter une pensée originale et de l'argumenter, être autonome du point de vue de la réflexion, acquérir une formation complète au niveau technique, au niveau musicologique et au niveau culturel) sont bien décrits. Les volumes horaires sont relativement importants (500-600 h/an), mais organisés essentiellement sous la forme de séances CM/TD, ce qui est propre à favoriser la réussite.

Les compétences transversales sont relativement peu développées (certificat C2i). Cependant, cela peut-être en partie compensé par le contenu même de la formation, qui inclut de nombreux travaux collectifs : participation à l'organisation d'un festival, pratique musicale, etc. Les créations des étudiants sont en effet mises en valeur lors du festival « Architectures contemporaines » (festival interuniversitaire de jeunes créations musicales, à rayonnement européen), organisé par les étudiants du parcours Action et production musicale, qui permet à cette formation de rayonner hors des murs de l'Université. Un enseignement de trois langues musicologiques (anglais, italien, allemand) est proposé, de manière peu commune.

L'ouverture de la formation repose également sur trois options mineures (lettres modernes, philosophie et études théâtrales), qui représentent jusqu'à 24 crédits européens sur 60 en L1 et qui autorisent des réorientations vers d'autres mentions du domaine Lettres, art et sciences humaines. Inversement, il est prévu que la mention puisse accueillir des étudiants d'autres licences du domaine à condition que ceux-ci aient une compétence musicale et/ou musicienne.

Les taux de réussite sont variables en fonction des années, de l'ordre de 40-50 % en L1, et 80 % en L2 et en L3. Des mesures, qui devraient améliorer la réussite aux examens, ont été prises : depuis l'année 2010/2011, des tests d'orientation obligatoires, mais non éliminatoires, sont effectués en début de L1 dans les matières techniques (solfège et écriture). Ils ont pour but de créer des groupes de niveau et de proposer aux étudiants, qui en ont besoin, un enseignement adapté. Une UE de méthodologie du travail universitaire est obligatoire en L1, un système de tutorat actif, qui propose aux étudiants une remise à niveau, a été mis en place, ainsi que des cours de soutien pour la seconde session d'examens.

Pratiquement tous les diplômés (24/25 dans les dernières enquêtes) poursuivent leurs études en préparant soit un master soit un concours de l'enseignement (CAPES, CRPE, DE professeur de musique), principalement dans l'académie d'Aix-Marseille. Cela pourrait évoluer avec la création du parcours Musicien(ne) interprète, *a priori* qualifiant puisque réservé à des étudiants suivant des études poussées en conservatoires de musique, et donc susceptibles d'exercer le métier d'interprète, sans nécessairement poursuivre en master.

De nombreux métiers sont cités dans le dossier, sans que soient présentées de données sur l'insertion réelle des diplômés (éventuellement après poursuite d'études) et/ou les taux de réussite au concours de l'enseignement. Un stage (actuellement possible, mais non obligatoire) permettrait probablement aux étudiants de préciser leur projet professionnel en cours de licence.

● Points forts :

- Une formation exigeante et très complète, alliant théorie et pratique.
- Une pluridisciplinarité affirmée (choix d'options fléchées en philosophie, lettres modernes, arts plastiques et théâtre, langues étrangère).
- Des modules de méthodologie et de culture générale.
- Un appui sur de nombreuses structures extérieures à l'Université et sur un festival (« Architectures contemporaines »).
- La création d'un parcours Musicien(ne) interprète, en collaboration avec les conservatoires.
- Des dispositifs d'aide variés (tutorat, cours de mise à niveau, etc.).



- Une bonne adaptation des enseignements à des étudiants aux profils particuliers (sportifs, handicapés, chargés de famille...).
- Des réorientations possibles en L2.
- Points faibles :
 - Pas de TP en 1^{ère} année.
 - Peu de TICE utilisées dans la formation.
 - Pas de stages obligatoires.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il serait utile aux responsables de la formation de connaître le devenir des diplômés de la licence, après poursuite d'études. Un effort sur l'utilisation/l'apprentissage des TICE serait à encourager, ainsi que la possibilité de réaliser un stage en L3.